

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE



INITIEE PAR LA SOCIETE

**FINANCIERE RELAXNEWS**

## COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE RELAXNEWS

### PRIX DE L'OFFRE

9,58 euros par action Relaxnews

### DUREE DE L'OFFRE

10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Relaxnews en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

### **AVIS IMPORTANT**

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, Financière Relaxnews demandera à l'AMF, immédiatement à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société Relaxnews non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 9,58 euros par action, égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, nette de tous frais.

**Le retrait obligatoire ne s'appliquera pas aux titres acquis sous le régime fiscal de l'article 885-0 V bis du code général des impôts (régime fiscal dit « TEPA ») qui prévoit une réduction d'impôt sur la fortune, pour lesquels un engagement de liquidité aurait été conclu avant la clôture de l'offre publique d'achat avec Financière Relaxnews.**

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 23 juin 2015, apposé le visa n°15-300 en date du 23 juin 2015 sur la note d'information en réponse de Relaxnews relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Relaxnews non encore détenues par Financière Relaxnews.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Relaxnews » a été déposé auprès de l'AMF le 23 juin 2015 et mis à la disposition du public le 24 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Relaxnews » et la note d'information en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Relaxnews ([www.relaxnews-bourse.com](http://www.relaxnews-bourse.com)). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Relaxnews (34, quai de la Loire à Paris 75019).